

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

GAILLARD

Code Postal : 74240

---

OBJET

1- Commande publique  
1-1 Achat d'une prestation

N° 22.97

Représentation du spectacle  
« SLAP »  
le samedi 18 mars 2023  
à l'espace Louis Simon

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1° ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021.213 du 13 septembre 2021 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 214 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget 2022,

VU les crédits prévus au budget 2022,

**CONSIDERANT** la proposition de contrat de cession des droits d'exploitation émanant de MARTIN'S TAP DANCE COMPANY, - Rue Centrale 27 bis – 1003 Lausanne, pour le spectacle « SLAP » le samedi 18 mars 2023 à l'espace Louis Simon.

DECIDE

**ARTICLE 1** – De signer un contrat de cession des droits d'exploitation avec MARTIN'S TAP DANCE COMPANY pour la représentation du spectacle « SLAP » le samedi 18 mars 2023 à l'espace Louis Simon.

**ARTICLE 2** – DIT que le montant de cette prestation s'élève à la somme de **5 800 € TTC**

**ARTICLE 3** - DIT que les crédits inscrits au compte 33/6232/2412.222 sont prévus à cet effet et sous le bon de commande n° **VA220040**.

**ARTICLE 4** - Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Gaillard, le 08 août 2022

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le :

09/08/22

de sa mise en ligne le : 09/08/22

de sa notification le :



Le Maire,

  
Jean-Paul BOSLAND